CDC COEUR DE CHARENTE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

La nouvelle Communauté de Communes Cœur de Charente à laquelle nous appartenons depuis le 1er janvier 2017 vient de voter jeudi 13 avril son budget primitif.

Ce premier budget de la nouvelle collectivité territoriale a été voté à l'unanimité des 54 communes regroupées des anciennes CDC de la Boixe, de Mansle et d'Aigre. Le vote témoigne de la cohésion et de la solidarité qui règne dans la collectivité présidée par Jean-Pierre DE FALLOIS.

Pour ce qui concerne notre Commune ce budget apporte des satisfactions importantes et répond aux demandes que nous avions formulées à la CDC.



AGENDA

LES FLORALES

Samedi 13 et vendredi 14 mai

LA FÊTE DES VOISINS

Vendredi 19 mai

Nous vous donnons rendez-vous à partir de 19 heures au stade de football (ou bien à la salle Casino en cas de mauvais temps).

Pour cette manifestation conviviale, vous apporterez vos couverts, votre pique-nique et un dessert à partager. L'apéritif sera offert par la municipalité. Des jeux collectifs pour petits et grands seront proposés durant la soirée.

SORTIE "CROISIÈRE" Dimanche 21 mai

Il reste 2 places pour la sortie organisée par le comité des fêtes à Chaniers (17) rens. **06 86 15 99 70**

FÊTE DE LA MUSIQUE 2017

Samedi 17 juin

Le Comité des fêtes de Saint Amant organise une fête de la musique dans le parc de l'Abbaye.

n effet, le budget voté prend en compte toutes les demandes présentées par Saint Amant de Boixe dans les domaines suivants :

- LA PARTICIPATION dans le cadre du **Syndicat Mixte à Vocation Scolaire** (SMVOS) aux frais de fonctionnement du gymnase (représentant la part des Communes appartenant à l'ancienne CDC de la Boixe): **59 340 €**
- LA PARTICIPATION au fonctionnement de l'Espace d'Architecture Romane (EAR): **45 000 € par an**

- LE FINANCEMENT du Cabinet

médical et du local ambulancier à Saint Amant de Boixe sur le terrain route de Mansle déjà acheté par la CDC de la Boixe (ancien atelier Vincendeau): 82 535 € Ce projet qui avait, en raison de la fusion des 3 CDC, pris du retard mais n'avait jamais été remis en question va

Ces participations et ces financements sont importants pour nous et pour notre budget municipal. Ils témoignent aussi de l'intérêt communautaire pour notre Commune.

donc se concrétiser, à la satisfaction de

A l'occasion du vote du budget, une autre décision particulièrement importante a été prise à l'unanimité des 54 communes par la CDC, décision qui concerne donc l'ensemble du territoire communautaire et bien entendu Saint Amant de Boixe.

Il s'agit de la question essentielle du déploiement du très haut débit **internet** de quoi dépendent à la fois l'attractivité et le développement économique du territoire, question aussi importante on le sait que furent à l'époque l'arrivée de l'électricité et de l'adduction d'eau dans nos Communes.

La décision prise est celle de couvrir l'ensemble du territoire communautaire en fibre optique. Cela représente pour une couverture totale entre 2017 et 2021 (14 000 prises en fibre optique) un i**nvestissement de la CDC de** 4 500 000 € financé par un emprunt. L'ensemble des 54 communes, bénéficiaires de l'opération. participeront financièrement pour partie à la dépense d'équipement (5 à 6 € par habitant). L'enjeu était de taille. La réponse de

la CDC est appropriée.

VIE CITOYENNE

BRUITS DE VOISINAGE

- L'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 relatif aux bruits du voisinage précise que : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les dispositions propres à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme
- Les utilisateurs d'appareils à moteur thermique de bricolage et de jardinage ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :
- → **Jours ouvrables:** de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- → **Samedis**: de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- → **Dimanches et jours fériés :** de 10 h à 12 h
- Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas sources de nuisances sonores pour les riverains.

COLLECTE DES SACS NOIRS ET JAUNES

Nous vous rappelons les jours de collecte des sacs noirs et jaunes.

- → Saint Amant, Nitrat, La Faye, Fossejoint, La Fichère, La Bernarde, La Station, Le Baluteau : le ieudi matin
- → Le Couradeau : **le mardi matin**
- → Lotissement « Le Coteau du Temple » : le mercredi matin

- → Saint Amant, Nitrat, La Faye, Fossejoint, La Fichère, La Bernarde, La Station, Le Baluteau : le mercredi semaines impaires
- → Le Couradeau : **le lundi matin semaines paires**
- → Lotissement « Le Coteau du Temple »: le lundi semaines paires

Pour être sûr d'être collectées, et pour le confort de tous, les poubelles doivent être sorties la veille au soir, à partir de 18 h.

Attention, lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte est décalée d'une journée. Pour toute information, rendez vous sur le site de CALITOM: www.calitom.com

EN DIRECT DE LA MAIRIE...

Directeur de la publication : Bernard LACŒUILLE **Édition :** Mairie de Saint Amant de Boixe

Comité de rédaction : Frédérique Mandin, Dominique Pelletier,

Saint-Amant-de-Boixe EN DIRECT DE LA MAIRIE...

Bulletin d'information municipal

MAI 2017

Horaires d'ouverture de la mairie :

- **Lundi et mardi :** de 13h30 à 17h30 - Mercredi : fermée toute la journée
- leudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- **Vendredi**: de 13h30 à 17h

Tél. 05 45 39 72 15

E.mail: mairie@saintamantdeboixe.fr www.saintamantdeboixe.fr www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

N° urgence: 06 07 29 20 81





PLUS DE **90 EXPOSANTS**

NOUVEAU PARKING À 100 M - 300 PLACES EN PLUS

Parkings - Navettes - Parking PMR - Quai de chargement - Restauration sur place Pour vos gros achats, livraison possible jusqu'à votre véhicule

Billet commun possible «Florales et Abbaye»:5€

Plus d'infos : www.paysduruffecois.com Et rubrique Agenda (magazine Sortir de mai)

Achetez vos billets en avance à partir du 3 avril 2017 dans les Offices de tourisme du Ruffécois Antenne de Mansle : 05 45 20 39 91

NOS ENGAGEMENTS

- Un contact direct avec les producteurs et les collectionneurs et des conseils personnalisés
- Une grande diversité de plantes et des espèces rares
- Un accueil professionnel et une ambiance conviviale

ANIMATIONS

- Conférence sur les roses, sur le jardinage au naturel
- Ateliers et démonstrations
- Village nature "Apprenez à jardiner sans pesticide
 Tombola (plusieurs tirages par jour)

ET POUR LES PETITS

- · Le monde imaginaire du Père Cucu
- Spectacles
- Le jeu "Questions pour un jardiner en herbe"

IOBS D'ÉTÉ

12 emplois d'été sont réservés aux jeunes de la commune pendant la période de 6 semaines comprise entre le 10/07 et 18/08. Deux jeunes travailleront donc chaque semaine pour la commune pendant la période considérée.

Caractéristiques des emplois :

- → Ils sont ouverts à des jeunes de 16 à 18 ans habitant Saint Amant (garçons et filles). La durée de l'emploi est de 1 semaine.
- → Chaque emploi est crée dans les conditions réglementaires du droit du travail.
- → L'intéressé(e) est engagé(e) par la commune au titre d'agent contractuel avec établissement d'un contrat de travail et affilié(e) au régime général de la Sécurité sociale et à l'IRCANTEC.
- Un bulletin de salaire est établi.
- → La rémunération est calculée à partir du SMIC + 1/10 congés payés (au total un peu moins de 310 € net pour une semaine de travail).
- → La durée du travail est de 35h (8h ou 9h le matin, 16h ou 17h le soir)

Les jeunes sont encadrés pendant le travail par des employés municipaux ou des adultes de l'association Sauvegarde du Petit Patrimoine ayant conventionné à cet effet avec la commune.

Dans le cadre de leur emploi, les jeunes doivent découvrir le service public municipal et la vie de notre collectivité. Pour cela, ils participeront à des travaux d'entretien du patrimoine de la commune, à tous travaux d'intérêt communal notamment dans le domaine de l'environnement, ainsi qu'à l'école.

Durant la semaine, ils pratiqueront des tâches différentes.

Les jeunes intéressés doivent envoyer une lettre de candidature à la mairie avant le 08/06/2017. Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

Une fiche de renseignements sera envoyée dès réception de la candidature et devra être complétée et transmise à la mairie dès que possible..

Vous pouvez déjà noter que la rencontre avec l'ensemble des candidats se déroulera le samedi 17/06 à 11h à la Mairie. Un jury présidé par le Maire retiendra les candidatures. Les jeunes qui seront retenus seront avertis durant la deuxième quinzaine de juin.

VIE COMMUNALE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET DU BUDGET PRIMITIF 2017

Les Comptes administratifs 2016, le budget primitif 2017 de la Commune, le budget annexe du service d'assainissement et celui du Foyer Résidence de l'Abbaye (EHPAD) ont été votés vendredi 14 avril à l'unanimité par le Conseil Municipal.



hacun sait les difficultés financières actuelles des ■ collectivités territoriales liées en particulier à la diminution des dotations globales versées par l'Etat.

Cette diminution a été sensible pour Saint Amant de Boixe comme pour les autres communes.

Ainsi, les dotations de l'Etat sont passées de 436 886 € en 2013 à 397 172 € en 2016 soit une perte de 39 714 € en 3 ans.

Cependant, grâce à une gestion rigoureuse, à des économies réalisées notamment dans le domaine de l'énergie (gaz, électricité et combustibles), grâce aussi à la participation financière en 2016 de la CDC de la Boixe au fonctionnement de l'Espace d'Architecture Romane reconnu ainsi d'intérêt communautaire, nous avons pu dégager des excédents significatifs.

Cette bonne santé budgétaire nous permet, cette année encore, de voter un budget sans augmentation des taux d'imposition:

- Taxe d'habitation : 14,59 %

- Taxe foncière bâti: 19,71 %

- Taxe foncière non bâti: 51,61 %

- Taxe professionnelle CFE: 16,13 %

Rappelons pour mémoire que depuis le début de notre mandat en 2008 il n'v a pas eu d'augmentation des taux d'imposition à Saint Amant mais au contraire, en 2011, une baisse des taux qui s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui.

Cette bonne santé va nous permettre également **d'investir** normalement dans les travaux d'aménagement du bourg et d'entreprendre une première tranche des travaux nécessaires à l'église abbatiale tout en participant avec la CDC et les 54 communes de ce territoire au déploiement du très haut débit informatique.

BUDGET 2017

Le budget 2017 sera un budget orienté vers l'investissement, donc l'avenir: investissements réalisés dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg et dans le cadre de la restauration de l'église abbatiale.

L'aménagement du bourg, nous en avons largement débattu. C'est un projet qui a été remarqué et soutenu par l'Etat et par le Conseil Départemental et qui nous a permis d'obtenir les aides et subventions prévues.

La Commune utilisera par ailleurs une partie des excédents importants sous forme d'auto financement, se réservant la possibilité d'effectuer si besoin un emprunt limité, compte tenu de notre très faible endettement et du faible taux actuel des emprunts. Pour ce qui concerne l'église il s'agit de travaux de sécurité qui doivent être entrepris suite à la consolidation provisoire qui avait été réalisée en 2010 avec la pose des tirants dans le chœur

donneront lieu à des initiatives de mécénat avec l'aide de la Fondation du Patrimoine. Nous en reparlerons.

et des croisillons en bois à l'extérieur.

Ces travaux sont subventionnés et

Bernard LACŒUILLE

MAISON À DÉMOLIR





Cette partie d'une maison située à l'intersection de la rue du Centre et de la rue des Omnibus a été achetée par la Commune pour la somme très raisonnable

Frappée depuis longtemps d'alignement, elle sera démolie dans le cadre de l'aménagement du bourg permettant ainsi la continuité du cheminement sécurisé du trottoir et la création de quelques places de parking supplémentaires.

QUELQUES CHIFFRES

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL:

FONCTIONNEMENT

- **Dépenses** : 1 300 283 €
- **Recettes** : 1 430 531 €
- Excédent 2016 : 130 248 €
- Excédent total : 1 025 336 € (après

Rappel en 2015:

- **Dépenses** : 1 403 287 €
- Recettes : 1 381 871 €
- Excédent total : 914 238 € (après

INVESTISSEMENT

- **Dépenses** : 246 838 €
- Déficit: 107 428 €
- reprise des excédents antérieurs)

Rappel en 2015 :

- Dépenses : 239 244 €
- Recettes: 168 547 €
- Excédent total : 264 849 €)

Le compte administratif 2016 de la Commune présente donc un excédent cumulé de 1 182 757 € qui, après déduction des restes à réaliser, donne un excédent global de 906 561 €.